



INTERVENTION DE LA FEDERATION SUD PROTECTION SOCIALE LORS DE LA RENCONTRE AU MINISTERE DE LA SANTE LE 20 FEVRIER 2009

Déclaration préalable:

La loi HPST est enrobée d'un discours sur la qualité des soins, l'égalité d'accès aux soins. Cet enrobage est contradictoire avec la réalité du terrain et avec les menaces qui pèsent sur l'hôpital public et sur l'accès aux soins égal pour tous et partout.

Nous souhaitons exprimer notre profond désaccord avec la loi HPST et avec la logique de cette loi :

L'hôpital public en général et les hôpitaux de proximité sont menacés (communauté hospitalière de territoire, Directeur d'hôpital transformé en manager...)

La loi fait la part belle au secteur privé lucratif (la T2A le favorise, les groupements de coopération sanitaires public/privé, les missions de service public pouvant être accordées au privé..)

Il n'y a, en dehors des déclarations d'intention, rien qui garantisse l'accès égal aux soins pour tous et partout au contraire.

Et que dire du projet (qui se négocie en parallèle) de mise en place d'un secteur optionnel pour les médecins spécialistes libéraux qui ouvrira encore un peu plus le droit à des dépassements non remboursables par l'Assurance Maladie.

Enfin et c'est sur ce point que nous insisterons, c'est la mise en place des agences régionales de santé (ARS). Nous développerons car les salariés de l'institution sont au coeur de cette problématique et se sentent menacés.

Cette structure nous paraît avoir des pouvoirs exorbitants; totalement sous tutelle de l'Etat puisque le Directeur est nommé par le gouvernement et que le président de son conseil est le préfet de région représentant de l'Etat!

Les ARS auront tous les pouvoirs et ce pouvoir sera élargi à tout le secteur de la santé et du médico-social

Un échelon régional de coordination des politiques de santé aurait une utilité mais dans le cadre d'un fonctionnement réellement démocratique et sous un contrôle citoyen des usagers.

Ce ne sera pas le cas puisque ce sont des « superpréfets sanitaires » qui dirigeront les ARS.

Celles-ci se substituent partiellement ou totalement à pas moins de 7 structures existantes (ARH DRASS DDASS URCAM GRSP MRS CRAM)

Notre fédération syndique les salariés de la sécurité sociale;

Sans méconnaître les problèmes concernant les autres catégories de personnels, nous insisterons sur les inquiétudes et les menaces qui pèsent sur le personnel de la Sécu:

Les CRAM perdent toutes leurs missions liées à l'hôpital

Les ARS regrouperont les ex services de l'Etat et les ex services de l'Assurance Maladie; pour nous il s'agit de deux missions différentes voire contradictoires. De plus, l'une est tutelle de l'autre!

Autrement dit les ARS seront juges et parties! Il n'y a pas besoin d'ARS pour régler les problèmes de travail commun et de partenariat entre les différents intervenants.

Avec les ARS, les URCAM disparaissent, une dizaine d'année après leur création. Leur rôle de pilotage des politiques de gestion du risque est transféré vers les ARS
L'Assurance Maladie ne deviendra qu'un simple exécutant de politiques décidées ailleurs. Cela renforce la politique de mainmise de l'Etat sur l'Assurance Maladie, politique de mainmise certes déjà bien engagées par les différentes réformes engagées ces dernières années.
Nous sommes certains que cela renforcera les mesures pénalisant les assurés sociaux sous couvert de « renforcer l'efficience du système de santé » comme le dit Mme la Ministre.

En ce qui concerne les personnels concernés par la création des ARS, les inquiétudes sont grandes et il y a actuellement peu de réponses. Ils se considèrent comme les « sacrifiés de la Sécu » noyés dans les ARS (environ 1500 salariés de la Sécu pour des effectifs estimés à 9000 pour les ARS!)
La CNAM et l'UCANSS n'ont pas l'air de savoir grand chose ou alors elles le cachent

Tout en réaffirmant notre opposition totale à votre loi HPST et à la création des ARS, nous avons de nombreuses questions qui sont les questions que se posent aujourd'hui les agents.

Questions au Ministère:

Pouvez-vous nous confirmer le nombre d'agents concernés et leurs secteurs d'origine?
Confirme le chiffre d'environ 9000 personnes dans les ARS dont 1500 venant de la Sécu

Quel est l'avenir des centres de soins, des services intervenant sur le secteur de la prévention?
Pas de réponse

Les agents ont-ils un droit d'option; peuvent-ils choisir de rester à la Sécu?
Non, pas de droit d'option

Les agents auront-ils la possibilité de réintégrer leur organisme d'origine si ils ne se trouvent pas bien dans les ARS?
Ils pourront postuler s'il y a des appels de candidature mais pas de droit au reour dans l'organisme d'origine

Pouvez-vous nous préciser le statut juridique des ARS?
Etablissement public administratif

Quel statut pour les personnels transférés?
Les agents gardent leur statut d'origine

Quel sera le statut des nouveaux embauchés dans les ARS?
Pas de réponse claire

Y aura-t-il une mobilité géographique? (Rappelons que les ARS n'auront pas forcément le même périmètre que les CRAM ou les URCAM)
Si oui, sous quelles conditions?
Quelles seront les contreparties?
Quels seront les lieux d'implantation des ARS? Y aura-t-il des antennes locales?
Pas de réponses précises

Quelles seront les instances représentatives du personnel?
Comment se feront les déroulements de carrière?
Comment seront maintenu les dispositions conventionnels, les avantages acquis (RTT, CE, droit syndical, restaurant d'entreprise horaires de travail...)?
Pas de réponses précises

Quelles seront les activités? Quels métiers?

Quelle formation?

Quelle mise à niveau salariale entre personnels issus d'organismes différents mais faisant le même métier?

Pas de réponse précise

Quelle sera l'articulation entre ARS et assurance maladie (CPAM) concernant la gestion du risque?

Quels seront les moyens pour les organismes de Sécu? Quelle sera l'autonomie des CPAM?

Qu'entendez-vous par « missions déléguées »?

Pas de réponse

M Dufour ayant transmis nos questions aux services de M Bertrand, nous attendons maintenant les réponses précises à nos questions

L'UCANSS:

Nous tenons à attirer l'attention de Mme la Ministre sur l'attitude de la direction de l'UCANSS qui pratique un ostracisme total vis à vis de SUD Protection Sociale:

Refus de répondre à nos courriers ou réponses tardives se limitant à dire « je ne vous réponds pas car vous n'êtes pas représentatif »

Refus de prendre en compte et de calculer les résultats électoraux de SUD. Nous vous demandons d'intervenir pour remédier à cette situation car nous vous rappelons que la loi d'août 2008 détermine la représentativité sur la base des résultats électoraux

Refus de nous rencontrer.

Situation dans la branche Sécurité Sociale:

Nous tenons à attirer l'attention de Mme la Ministre sur la situation particulièrement difficile dans les organismes de Sécu:

La charge de travail augmente avec toujours des effectifs qui se réduisent

Les revalorisations de salaire sont loin d'être à la hauteur des besoins

Les personnels sont attachés à leurs missions de service public et à la qualité des prestations accordées aux assurés; ils vivent donc très mal les mesures gouvernementales qui restreignent les droits des assurés (franchises, forfaits, restriction sur les IJ, menaces sur les ALD, remboursements...)

Le stress au travail et le mal-être est de plus en plus important

Si toutes les branches vivent une situation difficile, la situation est encore plus grave dans la branche famille où la situation est explosive. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un mouvement revendicatif a touché de nombreuses CAF fin 2007 et en 2008; une partie des excédents a été reversée dans la branche (des mesures similaires ont été prises dans les autres branches) pour tenter de calmer le mouvement.

La situation aujourd'hui reste tendue en particulier avec la mise en place du RSA où seulement 1000 créations de poste ont été acceptées par le ministère alors que la CNAF en réclamait le double!

Rappelons le retard dans le paiement de prestations dans certains organismes (cela ne touche pas que les CAF) par manque de moyens, rappelons aussi que certains organismes ferment l'accueil au assurés pour tenter de résorber le retard.

Nous réclamons la prise en compte des revendications du personnel en matière de conditions de travail, de rémunération et d'effectif. Nous réclamons aussi que l'intégralité des excédents soit reversée au personnel dans les différentes branches.